



Mairie de Montferrat
150, Place CA Pégoud
38620 MONTFERRAT

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq le trente et un janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Roland PERRIN-COCON, Maire.

Date de convocation : 24/01/2025

PRÉSENTS : Roland PERRIN-COCON - Annick LEHNEBACH – Arnaud ACHARD - Joséphine ALESSI - Robert LEBARBIER - Alain DUTRUC - Pierre JOSSERAND - Alain GARRIGUES - Yves BELMONTE – Myriam VIET - Jérôme FILLON - Françoise GIGAREL – Lydie RUEL - Jessica MAZAUD MOINDREAU

ABSENTS : Thomas CHAVE - Franck BENOIT-GUERINDON- Florent DACALOR

EXCUSES : - Anja SCHMIDT donne pouvoir à Annick LEHNEBACH
- Grégory CALLEJON donne pouvoir à Jessica MAZAUD MOINDREAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Roland PERRIN COCON

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 14
VOTANTS : 16

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

ORDRE DU JOUR

- Intervention d'Amélie CERCEAU de l'Accueil Educatif Jeunesse.
- Procès-verbal du Conseil Municipal du 29 Novembre 2024 soumis à approbation.
- Procès-verbal du Conseil Municipal du 18 Décembre 2024 soumis à approbation.
- Délibération 20250101 : Tenue du Débat d'Orientation Budgétaire
- Délibération 20250102 : Modalité de location des salles municipales
- Délibération 20250103 : Approbation des statuts modifiés du Pays Voironnais suite au transfert de la compétence Mobilité au SMMAG.
- Délibération 20250104 : Ouverture des crédits d'investissements avant le vote du budget primitif 2025.
- Information sur l'avancement de l'étude aménagement cœur de village
- Questions diverses

**Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.
Roland PERRIN COCON est désigné pour remplir ces fonctions.**

INTERVENTION D'AMELIE CERCEAU DE L'ACCUEIL EDUCATIF JEUNESSE

L'intervention de Mme CERCEAU est annexée au compte rendu de séance.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 29 NOVEMBRE 2024 ET 18 DECEMBRE 2024

Le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 novembre 2024.

Le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2024.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux des séances du 29 novembre 2024 et du 18 décembre 2024.

DÉLIBÉRATION : TENUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Délibération n°20250101

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le débat sur les orientations budgétaires a pour but de donner le cadre dans lequel va s'inscrire le budget pour l'exercice 2025. Il traduit en termes de programmation d'une part les différentes opérations d'investissements à prévoir et d'autre part les évolutions en fonctionnement à satisfaire. Le rapport d'orientations, figurant en annexe, est présenté chaque année au conseil municipal et fait l'objet d'un débat.

**Le Conseil Municipal, après échange de vues et délibération,
PREND ACTE de la tenue du débat.**

DÉLIBÉRATION : MODALITES DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES – LOGISTIQUE ET TARIFS

Délibération n°20250102 – Délibération ajournée due aux propositions non abouties.

1 / Modalités de location de la salle des fêtes :

1-1 Les locations se font sur réservation auprès de la Mairie.

1-2 L'état des lieux et la remise des clés et/ou du matériel se font en accord avec l'Agent communal habilité le vendredi en fin d'après-midi. La restitution et l'état des lieux sortant est fixé au lundi matin à partir 8h30 pour les locations portant sur le week end.

1-3 La location de la salle exige un contrat d'assurances, le souscripteur engage donc sa responsabilité en cas de dégradation, d'où l'importance que ces deux contrats (locataire et assuré) fassent référence à la même personne.

1-4 La sous-location est interdite.

1-5 L'annulation d'une réservation peut être prononcée par le Maire pour un motif d'intérêt général.

2 / Tarifs de location de la salle des fêtes :

- Pour toute location, un contrat est obligatoirement à signer entre les deux parties.
- Un chèque d'acompte non remboursable de 30% du montant de la location sera encaissé à la signature du contrat.
- Les deux chèques de caution seront demandés à la signature du contrat.
- Ci-dessous les tarifs applicables :

Gratuité de la salle des fêtes pour les associations de Montferlat ayant inscrit leurs manifestations au calendrier des fêtes de la commune et ayant transmis la chartre associative.

Tous sauf organisme communaux et intercommunaux	CAUTION	SALLE	600€	
		MENAGE	100€	
PARTICULIERS ou ASSOCIATIONS EXTERIEURES	LOCATION 2 JOURS WEEK- END	HABITANT DE MONTFERRAT	Période été*	400€
			Période hiver*	450€
		EXTERIEUR	Période été*	800€
			Période hiver*	900€
ASSOCIATIONS DU TOUR DU LAC	LOCATION 2 JOURS WEEK- END		Période été*	100€
			Période hiver*	150€
ORGANISMES et AG EXTERIEURES	LOCATION par JOURNEE		Période été*	400€
			Période hiver*	450€
AG d'ASSOCIATIONS ou copropriétés de MONTFERRAT (1 fois par an)	Par demi-journée ou soirée		Période été	Gratuité
			Période hiver*	
ORGANISATION d'EVENEMENTS générant des recettes (modulable selon événement)	LOCATION selon nombre de jours	Base de tarification	Journée- semaine été	200 €
			Journée WE été	300 €
			+ Chauffage 50€ / hiver	
ASSOCIATIONS A BUT SOCIAL (liste ci-dessous)				Gratuité

*Période hiver : du 1^{er} novembre au 30 avril – forfait chauffage 50 €

Liste des gratuités pour associations à but social :

- Réunions ou Assemblées Générales des associations de Montferrat et du Tour du Lac (non suivies d'un repas) 1 fois par an.
- Activités scolaires ou périscolaire ainsi que les manifestations organisées par le Sou des Ecoles
- Manifestations organisées par « Montferrat en Fête » au titre de son rôle d'animation au sein de la commune dans la limite de 6 fois par an.
- Manifestations organisées par la « Maison pour Tous » dans la limite de 6 fois par an.
- Manifestations Sport-santé (PRESCRIBOUGE...)
- Expositions, manifestations culturelles organisées par la commission culture ou la médiathèque,
- Associations caritatives ou don du sang.
- Commémorations (19 mars, 8 mai, 11 novembre ...)
- Séances du relais assistantes maternelles (salle des fêtes ou salle du RAM)

3 / Modalités de location pour les autres salles municipales

3-1 Gratuité des autres salles municipales pour les associations de Montferrat.

3-2 La location de la salle exige un contrat d'assurances, le souscripteur engage donc sa responsabilité en

cas de dégradation, d'où l'importance que ces deux contrats (locataire et assuré) fassent référence à la même personne.

3-3 Capacité maximale des salles de réunion : 20 personnes.

3-4 Les salles disponibles : salle Mont Blanc et salle des Jonquilles.

3-5 L'annulation d'une réservation peut être prononcée par le Maire pour un motif d'intérêt général.

4 / Modalités de location de matériel :

- Sous réserve de disponibilité : maximum 10 tables, 60 chaises, 2 chapiteaux, 1 friteuse.
- Tables, chaises, friteuse pour un montant forfaitaire de 30€. Chèque de caution de 100€.
- Chapiteaux : 80€ l'un, 100€ les deux. Chèque de caution de 100€.

L'enlèvement du matériel et sa restitution se fera en accord avec le responsable de la salle.

Important : Le transport sera à la charge du locataire.

Après avoir délibéré sur les modalités et les tarifs applicables, le Conseil municipal ne donne pas lieu au vote et attend des propositions plus abouties lors d'un prochain conseil.

DELIBERATION : APPROBATION DES STATUTS MODIFIES DU PAYS VOIRONNAIS SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE MOBILITES AU SMMAG.

Délibération n°20250103

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Le Pays voironnais a décidé par délibération n°2024-197 du 26 novembre 2024 de transférer les compétences « Mobilités » restantes au Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG). Ce transfert a pour conséquence la modification des statuts du Pays Voironnais, acté par délibération n°2024-252 du 17 décembre 2024 figurant en annexe.

Mr le Maire demande au Conseil municipal de délibérer. Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité les statuts modifiés ci-joints en annexe.

DELIBERATION : OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Délibération n°20250104

Mr le Maire expose que le budget primitif 2025 sera adopté en mars 2025. Celui-ci ouvrira des autorisations de dépenses pour toute l'année.

Dans l'attente de l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (article L1612-1 du code général des collectivités territoriales).

Il convient donc d'ouvrir des crédits pour la section d'investissement selon le détail ci-après, et pour un total de 472 377€.

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2024	Montant autorisé avant le vote du BP
Chapitre 20 – immobilisations incorporelles	17 000€	4 250€
Chapitre 204 – Subventions d'équipements versés	21 460€	5 365€
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	221 650 €	55 412.50€
Chapitre 23- immobilisations en cours	1 629 398 €	407 349.50€
TOTAL DES CHAPITRES	1 889 508 €	472 377€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DE L'ETUDE AMENAGEMENT CŒUR DE VILLAGE

Le maire demande au plus grand nombre des élus leur présence lors du prochain comité technique de ce mercredi 05 février à 10h30 ainsi qu'à la réunion de concertation grand public à 16h00.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

QUESTIONS DU PUBLIC

Xavier Rovira intervient pour informer le conseil municipal qu'une activité de généalogie sera lancée par la médiathèque en date du samedi 15 mars 2025 salle de l'annexe.

Fin de séance à 22h30.

Le Maire



Roland PERRIN-COCON

ANNEXE 1 - Débat d'orientation Budgétaire pour 2025

La tenue d'un débat d'orientations budgétaires n'est pas une obligation pour les communes de moins de 3500 habitants, mais il s'agit d'un moyen permettant de préparer le budget et c'est une pratique que nous avons instituée dans la présente mandature. Pour préparer le budget de l'exercice 2025, le débat d'orientations permettra de récapituler les besoins de la commune à satisfaire et de déterminer les priorités à adopter.

Le contexte national avec l'absence d'un budget de l'Etat voté nous plonge dans l'incertitude pour ce qui concerne les dotations de la commune.

Dans ce cadre particulier, la commission des finances a néanmoins examiné la situation de l'exercice 2024, nous sommes en attente des résultats définitifs de clôture. Afin d'avancer dans cette démarche, le bureau Exécutif a procédé à un inventaire des besoins de la commune.

Les orientations budgétaires retenues pour 2025 visent à satisfaire 3 objectifs principaux :

- La fin de la construction du bâtiment pour l'extension de l'école et la création du Centre de Loisirs,
- L'ouverture d'un commerce alimentaire multiservices de proximité dans le bâtiment de l'ancienne pharmacie acquis par la commune,
- Les études et premiers travaux de réaménagement du cœur du village.

L'extension du bâtiment scolaire permettra de créer les locaux pour 2 classes supplémentaires, une cantine avec un self-service pour les classes élémentaires, un dortoir supplémentaire, une salle des professeurs et les locaux sanitaires, vestiaires et de services. L'équipement en mobilier de ces locaux est à réaliser cette année.

Le centre de loisirs a été créé par convention entre la commune, les parents, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et le service Jeunesse et Sports de la Préfecture. Il a vocation à être intercommunal pour le Tour du Lac (Bilieu et Villages du Lac de Paladru actuellement). Au sein des locaux créés, ce centre bénéficiera d'une grande salle d'activité et d'un bureau qui sera partagé avec la responsable de l'équipe périscolaire. Il accueillera les activités du plan Mercredi, des vacances scolaires et de la garderie. D'autres activités à l'extérieur, pourront être réalisées dans la cour de l'école ou sur le stade sportif. Le centre de loisirs qui fonctionne actuellement sous forme d'une antenne de celui de Saint Etienne de Crossey doit prendre son autonomie au 1^{er} Juillet avec la création d'une association. Un plan éducatif de territoire est en cours d'élaboration entre les partenaires concernés : parents, animateurs, enseignants, représentants de la CAF, élus de la commune.

La ré-ouverture d'un commerce alimentaire multiservices de proximité est nécessaire pour les habitants du village, les résidents de Plein-Soleil et les usagers passant sur la route départementale 1075. Suite à la fermeture de l'épicerie, le conseil municipal a décidé de racheter les locaux de l'ancienne pharmacie, idéalement situé, et de lancer un appel à manifestation d'intérêt avec des conditions de loyers réduits au départ pour permettre l'installation d'un tel commerce. L'acquisition des locaux, le remplacement du chauffage, les travaux de peinture sont réalisés sous la forme d'un portage financier par l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) avec étalement du coût d'investissement sur 4 années à compter de 2025. L'ouverture de ce nouveau commerce pourrait avoir lieu avant l'été.

Le centre du village a connu un développement important ces dernières décennies avec la construction l'école et du centre de santé (cabinets médicaux, nouvelle pharmacie, maison de santé pluriprofessionnelle). La réalisation prochaine de 3 lotissements au sein du village (Le grand Pré, Carré vert, Vernatet) représentant 23 logements prévus vont encore accroître ce développement, et un quatrième lotissement en centre bourg est inscrit au PLU dans le cadre de l'espace préférentiel de développement retenu. Ces perspectives justifient l'extension de l'école, la création du centre loisirs, et la ré-ouverture d'un commerce alimentaire de proximité. L'ensemble de ces développements modifie déjà profondément les besoins de circulation au sein du village et les modifieront plus encore dans l'avenir. C'est pourquoi après la réalisation d'un diagnostic avec le CAUE de Grenoble, le conseil municipal a retenu d'engager une étude d'aménagement du cœur de village. Cette étude débouchera sur une modification du PLU pour rendre les aménagements nécessaires réalisables. Une première étape concernera l'aménagement de la rue de l'Emallerie qui deviendra l'accès principal de l'école et du centre de loisirs, ainsi qu'une partie de ceux de la place de La Fontaine.

Par ailleurs, d'autres opérations sont nécessaires pour les bâtiments publics et les services à la population. Tout d'abord, il s'agit du remplacement de l'ancienne chaudière de l'espace Fugain qui présente des signes de mauvais fonctionnement et est devenu indispensable. Ce remplacement s'inscrit dans les démarches d'économie d'énergie entreprises ces dernières années pour lesquelles des études préalables avec l'agence des économies d'énergies (ADEME) ont été réalisées. Il nécessitera la réalisation d'un audit énergétique afin de compléter l'isolation du bâtiment, et concevoir un nouveau système de chauffage pour rénover le réseau de chaleur de l'espace Fugain..

S'ajoute également la réalisation de différentes autres mesures nécessaires qui touchent à l'élargissement du chemin du Vernatet, la fin de la transformation en LED de l'éclairage public, la réalisation d'une 2^{ème} tranche de vidéo-protection, l'enfouissement de certaines lignes électriques, la création d'issue de secours supplémentaire à la salle des fêtes, la réhabilitation du terrain de basket, et à la cartographie des chemins ruraux.

L'ensemble de ces opérations ont fait l'objet de devis ou d'estimations qui sont récapitulées dans le document joint et qui doivent maintenant être précisées et priorisées. Les recherches de financement pour chacune de ces opérations seront également réalisées.

Lors du lancement du projet d'extension de l'école et de création de l'accueil de loisirs, il a été retenu de souscrire un premier prêt et de recourir à un prêt complémentaire ultérieurement selon les besoins effectifs. Il conviendra lors de cette préparation budgétaire de déterminer le montant de ce prêt complémentaire.

En matière de Fonctionnement, les mesures nouvelles vont essentiellement concerner les coûts engendrés par l'extension de l'école et la création du centre de loisirs en termes de ressources humaines supplémentaires et de contrats de maintenance et entretien.

La reconduction des services existants se traduira par l'application des hausses liées au GVT pour les ressources humaines, à l'évolution des coûts de l'énergie, et à celles générales de la hausse des prix.

En conclusion pour préparer le budget 2025, les besoins en matière d'investissement doivent maintenant être l'objet d'un examen des priorités à retenir, et les dépenses de fonctionnement faire l'objet des estimations tenant compte des mesures nouvelles et de hausses des prix.

Le présent rapport est présenté lors de la séance du conseil municipal du 31 Janvier 2025.

**ANNEXE 2 – INTERVENTION MME CERCEAU
(voir document ci-joint)**

L'ELFE du lac bleu

Perspectives 2025



Bilan 2024 - Fréquentations

	2023		2024		Variable
	Nbre Jr	Nbre insc	Nbre Jr	Nbre insc	Nbre Jr
Mercredis	1466	114	1239	95	-15 %
Petites vacs	836	131	944	130	+12 %
Eté	1177	153	1150	95	-3%
TOTAL	3479	215	3333	191	-5%

- Une baisse significative sur les fréquentations des mercredis, due probablement aux difficultés de recrutement d'animateurs. Depuis septembre 2024, l'accueil de loisirs n'est pas en mesure de répondre à toutes les demandes, surtout sur les matinées et les enfants de moins de 6 ans.
 - Des difficultés de recrutement qui ont également eu des incidences sur les fréquentations estivales : fermeture sur la semaine du 15 août nécessaire faute d'animateurs.
- Le recrutement : un enjeu central pour l'offre de service soit en adéquation avec les besoins du territoire

Bilan 2024 - Retour du questionnaire

Questionnaire diffusé en ligne aux parents d'enfants inscrits à l'accueil de loisirs en janvier 2025

- 27 réponses de parents d'enfants qui fréquentent l'accueil
- des données intéressantes, qui donnent des axes de travail

Informations reçues

suffisantes ?
* 1 réponse
** 2 réponses
*** 5 réponses
**** 11 réponses
***** 8 réponses

Satisfait de l'accueil ?

* 1 réponse
*** 8 réponses
**** 7 réponses
***** 11 réponses

Déroulement de la journée ?

* 1 réponse
** 1 réponse
*** 4 réponses
**** 12 réponses
***** 9 réponses

Activités appréciées par vos enfants ?

* 2 réponses
** 2 réponses
*** 9 réponses
**** 6 réponses
***** 8 réponses

Disponibilité de l'équipe ?

* 1 réponse
** 3 réponses
*** 1 réponse
**** 11 réponses
***** 11 réponses

L'accueil de loisirs idéal pour votre enfant serait un lieu

- pour retrouver ses copains
- pour faire des activités variés
- pour passer de bons moments

Les activités à privilégier serait

- de l'initiation (activités ponctuelles de découverte pour se faire une idée des sorties

Les valeurs de l'accueil de loisirs idéal serait

- le respect
- la bienveillance et la sécurité
- la créativité
- l'épanouissement et le plaisir

Perspectives 2025

- Une équipe pédagogique stable et fédérée autour d'un même projet grâce au recrutement :
 - d'une directrice d'expérience
 - d'une équipe de 2 animateurs à temps partiel au minimum pour assurer en priorité l'accueil périscolaire
 - = des postes permanents en CDI pour apporter de la continuité éducative (plutôt que d'un apprenti)
 - = implique une augmentation des charges de personnel (nécessité de s'appuyer et valoriser les compétences des animateurs permanents, plutôt que de solliciter des prestataires ; propositions de stages thématiques)
- Une programmation recentrée sur l'activité, plutôt que sur le choix de l'enfant
 - en raison du peu de matériel pédagogique sur place à ce jour
 - en réponse au questionnaire
 - qui propose des sorties de proximité, peu coûteuse, en faveur de la découverte du territoire proche (minibus et programme Hors les murs ?)
 - avec un programme d'activités précis, suivis, et valorisés par une large communication sur le territoire

Perspectives 2025

- Un travail sur l'aménagement des espaces des nouveaux locaux
 - de nouvelles relations partenariales avec les équipes des écoles : convention, charte d'utilisation, etc.
 - des investissements réfléchis (espace de stockage, étude des besoins des enfants, possibilité de mutualisation...)

- Des actions pour contribuer au rayonnement de la structure
 - des actions familles (format à identifier)
 - une présence sur les événements du territoire
 - une refonte des outils de communication (charte graphique des programmes, site internet...)

- La mobilisation de parents dans le Conseil d'administration
 - une communication large auprès des écoles des trois communes pour motiver la participation de parents à l'Assemblée constitutive / une action d'aller-vers
 - un travail autour de la gouvernance : que ce soit au sein du CA, ou dans la participation des parents des enfants adhérents dans la prise de décision

Échéancier 2025

Janvier-mars	Prise en main de l'accueil de loisirs par la nouvelle directrice	4 journées accompagnement AEJ
Janvier -mai	Facturation, contrats, sous-traitance comptabilité et paye de l'antenne, suivi budgétaire par la directrice AEJ	5 journées
Avril-mai	Formation de Sylvie > directeur d'association	4 journées
Mars-avril	Assemblée générale constitutive Déclaration Préfecture, Insee, JO, Médecine du travail, Unifformation Conventionnement CAF / déclaration PMI et SDJES Contrat avec les prestataires (bancoire, compta, traiteur, mutuelle, communication, etc.) / Mise en place de la DSN, etc.	3 journées
Avril - juin	COPIL Projet Enfance / Jeunesse 3 réunions comprenant des élus des communes, la Chargée de coopération du Tour du Lac, la directrice de l'accueil de loisirs, les membres du CA <ul style="list-style-type: none"> - définir les contours du projet Enfance Jeunesse pour l'association - définir les rôles de chacun dans la nouvelle association, gouvernance, les instances nécessaires 	
Juin	Bilan intermédiaire, organiser le transfert	2 journées
1er juillet	1er jour de la nouvelle association	
Décembre	Suite accompagnement au besoin : notamment pour production bilan fin d'année	3 journées

Soutien des communes 2025

- Une subvention de fonctionnement par commune
Montant variable suivant deux scénarii possibles (recrutement, ou non, de l'animateur jeunesse au sein de l'association à partir de juin 2025)

A NOTER : Lors de la création de l'association au 1er juillet, c'est l'ensemble de l'activité, en tant qu'entité économique autonome, qui sera transférée dans la nouvelle structure, en son intégralité (salariés, contrats, convention, adhérents, biens matériels, fonds, etc.)

- Une prestation complémentaire pour l'AEJ Haute Morge
21 journées d'accompagnement sur l'année 2025
soit $21 \times 175 \text{ €} = 3675 \text{ €}$
soit 1225 € complémentaires par commune

Pas de fléchage des salaires de la Haute Morge (directeur, directrice ALSH) sur les comptes de l'antenne

Budget prévisionnel - Scénario 1

Subvention de 15000€ par commune

- Une subvention stable
 - Un accueil assuré de 40 enfants en périscolaire
avec une équipe de 3 animateurs à CDI en temps partiel
 - Une fréquentation à conforter
 - Un séjour enfant par été de 15 places
- Un projet dans la continuité, centré sur l'accueil de loisirs et l'enfance

Budget prévisionnel - Scénario 2

Subvention de 18 000€ par commune sur 2025

& de 20 000€ par commune à partir de 2026

- **Recrutement de l'animateur Jeunesse** au sein de l'association à partir du 1er juin 2025
 - valorisation des heures de présences Jeunes par une convention CAF PS Ados
 - recettes par les inscriptions des jeunes à l'accueil de loisirs sur les vacances et les mercredis après midis (accueil collégiens)
 - soutien de la structure pour l'accueil et le développement des projets jeunes (cadre SDJES, équipe pédagogique, soutien administratif)

- **Une augmentation du nombre de places**, sur les temps périscolaires (et extrascolaires)
 - avec 24 places pour les enfants de moins de 6 ans (+8 places)
 - 24 places pour les enfants de plus de 6 ans
 - avec un accueil spécifique passerelle (proposition spécifique pour les 9-10 ans le mercredis matins) et pour les 9-13 ans les après midis assuré par l'animateur jeunesse

- **Le portage d'un projet Enfance et Jeunesse global** au sein de l'association, en faveur d'une continuité éducative de 3 à 15 ans sur les temps périscolaires et extrascolaires

